

LES DÉCHÈTERIES SE MODERNISENT !



Nouveau : Accès aux déchèteries par lecture des plaques d'immatriculation

▶ LES AVANTAGES

- Fluidifier la circulation, afin d'améliorer les conditions d'accueil et de dépose des déchets,
- Meilleure disponibilité des agents d'accueil pour accompagner et renseigner les usagers sur le tri,
- Simplifier la facturation pour les professionnels.

▶ COMMENT CELA FONCTIONNE - T-IL ?

Quand vous arrivez à la déchèterie, une caméra lit votre plaque d'immatriculation, et autorise l'accès au véhicule s'il est enregistré dans la base de données.

Tous les usagers doivent donc **s'inscrire et enregistrer au préalable leurs véhicules**, en créant un compte pour leur foyer ou leur entreprise.

A chaque passage en déchèterie, un certain nombre de crédits sera déduit de vos droits d'accès annuel, en fonction de votre véhicule.

Si vous n'êtes pas inscrit, vous ne pourrez accéder aux déchèteries qu'une première journée. Les jours suivants, l'accès en déchèterie vous sera refusé, vous serez contraint de faire demi-tour.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR CE NOUVEAU DISPOSITIF ?
Rendez-vous sur le site internet de votre collectivité